



CENTRE HOSPITALIER ANDREE ROSEMON		
REFERENCE : MUF/270.a	TITRE : Mesures d'hygiène de l'environnement à respecter lors de la prise en charge d'un cas de Gale	
Document organisationnel : <input type="checkbox"/> Document opérationnel : <input checked="" type="checkbox"/>	SECTEUR EMETTEUR : Equipe Opérationnelle d'Hygiène Hospitalière (EOHH)	Page :1/11 Date d'émission : 04/04/2022 Date dernière révision :
Rédaction : Nom : RICHON Mélanie Fonction : IDE Hygiéniste	Vérification : Nom : KOUASSI JUPITER Pétronille Fonction : Cadre de santé CPias Guyane	Vérification : Nom : GAUDINOT Achille Fonction : CSS de Pole MIMIT
Approbation : Nom : HATEM Khallel Fonction : Président CLIAS	Approbation : Nom : ILMANY Colette Fonction : Directeur des Soins	Approbation : Nom : DJOSSOU Félix Fonction : Responsable EOHH
Ont collaboré à la rédaction : Marie Solange DIAZ Betancourt, Melissa CIPPE (CPias Guyane)		Visa qualité : 
Services concernés par application: Tous les services cliniques		
Attention, seule la version numérique de ce document fait foi		

I- OBJET

Cette procédure décrit les mesures de prévention et de traitement dès qu'un cas de gale est suspecté ou diagnostiqué afin d'éviter la transformation d'un cas isolé en épidémie. Elle décrit également la conduite à tenir en cas d'épidémie

II- PERSONNES CONCERNÉES

- Tout professionnel prenant en charge le(s) patients.

III- TEXTE DE REFERENCE

- Surveiller et prévenir les infections associées aux soins –SF2H-Septembre 2010
- Conduite à tenir en cas de Gale-CPias Normandie- Janvier 2018
- Cas isolé de GALE CPias Occitanie – Santé publique France - MAJ Aout 2020
- Check list GALE / Incontournable prise en charge cas de gale commune CPias Occitanie - MAJ Mai 2019
- Comprendre et agir GALE CPias Nouvelle Aquitaine MAJ 2020
- Avis de HCSP relatif à l'actualisation des recommandations sur la conduite à tenir en cas de Gale 9 novembre 2012

IV- PROCEDURES ASSOCIEES

- Prise en charge de la gale UF2300/027.a
- Précautions Complémentaires CLIN/HYG/004.f

V-DEFINITION

- **DAOM** : Déchets d'activité d'ordures ménagères
- **DASRI** : Déchets d'activité de soins à risque infectieux
- **Précautions standard (PS)** : Les précautions standard sont un ensemble de mesures visant à réduire le risque de transmission croisée des agents infectieux entre soignant, soigné et environnement, ou par exposition à un produit biologique d'origine humaine (sang, sécrétions, xcréta...). Les **PS** sont à appliquer pour tout soin, en tout lieu, pour tout patient quel que soit son statut infectieux, et par tout professionnel de santé.
- **Précautions complémentaires type contact (PCC)** : Prévention de la transmission de microorganismes aux patients par l'intermédiaire du contact soit manu porté, soit de surface (tenue, linge, environnement ...).

REFERENCE : MUF/270.a	TITRE : Mesures d'hygiène de l'environnement à respecter lors de la prise en charge d'un cas de Gale	
Document organisationnel : <input type="checkbox"/> Document opérationnel : <input checked="" type="checkbox"/>	SECTEUR EMETTEUR : Equipe Opérationnelle d'Hygiène Hospitalière (EOHH)	Page :2/11 Date d'émission : 04/04/2022 Date dernière révision :

VI- PRESENTATION DE LA MALADIE :

La gale est une maladie cutanée contagieuse et très prurigineuse (démangeaisons), provoquée par un acarien, *Sarcoptes scabiei*, parasite obligatoirement humain, qui colonise la couche cornée de l'épiderme.

Le *Sarcopte* vit dans la couche cornée de l'épiderme. La femelle pond de 2 à 3 œufs par jour pendant 2 mois. Chaque œuf va éclore pour donner une larve qui devient adulte en 10 à 20 jours (cycle parasitaire). Le temps d'incubation est d'environ 3 semaines mais est réduit à 3 jours en cas de ré-infestation.

A. Les différents types de gale

	Gale commune	Gale hyperkératosique dite "norvégienne"	Gale profuse
Diagnostic clinique			
Prurit	+++ (à recrudescence nocturne)	+ / -	+++
Localisation		. Tout le corps (dos, visage, cuir chevelu) . Erythrodermie avec squames parfois localisée 	. Disséminée +++ (tronc, membres) . Atteinte du dos fréquente
Lésions	. Sillons . De grattage +++ . Papulo-croûteuses . Eczématisques 	. Croûteuses . Hyperkératosiques 	. Diffuses, papulo-croûteuses avec présence de sillons ou nodules 
Contagiosité	++	+++	++
Diagnostic parasitologique			
 Grattage des sillons : observation au microscope Un examen direct négatif ne permet pas d'exclure le diagnostic de gale		 	

(Source : Bulletin d'information CHU Rennes n°141 janvier 2009)

B. Les modes de transmissions :

- **Par contact humain direct** « peau contre peau », lors de contacts étroits prolongés (15 à 20 min) Ex : soins de nursing, lors de rapports sexuels ou de contacts intimes.
- **Par contact indirect par l'intermédiaire de l'environnement** (linge, literie, mobilier...)

REFERENCE : MUF/270.a	TITRE : Mesures d'hygiène de l'environnement à respecter lors de la prise en charge d'un cas de Gale	
Document organisationnel : <input type="checkbox"/> Document opérationnel : <input checked="" type="checkbox"/>	SECTEUR EMETTEUR : Equipe Opérationnelle d'Hygiène Hospitalière (EOHH)	Page :3/11 Date d'émission : 04/04/2022 Date dernière révision :

C. Prérequis :

- Confirmation de la pathologie par un dermatologue
- L'ensemble des traitements médicamenteux **du cas et de son entourage**, notamment pour la gale hyperkératosique, est synthétisé dans le document du HCSP de 2012 en page 48 au lien : file:///C:/Users/01850077/Downloads/hcspr20122209_conduitegale.pdf

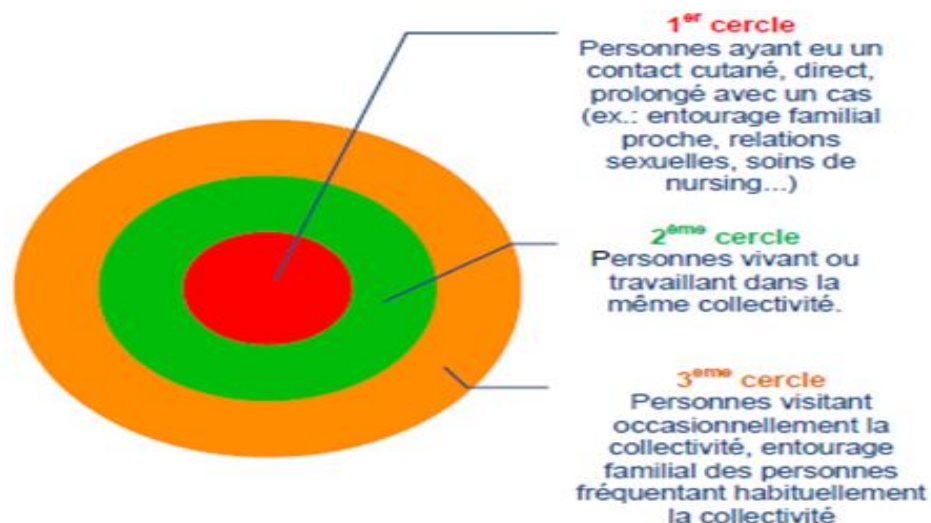
→ **Extrait de la synthèse des recommandations relatives à la conduite à tenir devant un ou plusieurs cas de gale. HCSP, novembre 2012**

(Source : Bulletin de veille sanitaire | CIRE AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES | N° 3 / Juillet 2016 — Page 7)

	Gale commune	Gale profuse et hyperkératosique
Traitement individuel	- Pas de preuve suffisante pour recommander un traitement per os plutôt que par voie locale ou association des deux. Nombreux arguments en faveur d'un traitement par voie générale par l'ivermectine (facilité d'utilisation, remboursement par la sécurité sociale, rapport efficacité / tolérance important ...) - Un deuxième traitement une semaine après le 1 ^{er} traitement apparait nécessaire, les produits utilisés par voie topique ou générale étant très probablement inefficaces sur les œufs et peut-être les formes larvaires immatures.	- En cas de gale hyperkératosique, le traitement per os est indispensable et un traitement local doit être associé en milieu spécialisé dermatologique. Les deux traitements doivent être répétés. L'intervalle entre les deux doses de traitement et la durée du traitement dépendront des résultats des prélèvements parasitologiques et seront décidés par le dermatologue. - En cas de gale profuse, une thérapeutique combinant un traitement local et général pourra être discutée.
Traitement de l'entourage (contacts)	Tous les sujets contacts du 1 ^{er} cercle doivent être traités, même s'ils sont asymptomatiques et notamment l'entourage familial.	Les sujets contacts du 1 ^{er} , du 2 ^{ème} voire du 3 ^{ème} cercle devront être traités, même si ils sont asymptomatiques.

→ Définitions des sujets contacts d'une personne atteinte de gale

(Source : Bulletin de veille sanitaire | CIRE AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES | N° 3 / Juillet 2016 — Page 7)



REFERENCE : MUF/270.a	TITRE : Mesures d'hygiène de l'environnement à respecter lors de la prise en charge d'un cas de Gale	
Document organisationnel : <input type="checkbox"/> Document opérationnel : <input checked="" type="checkbox"/>	SECTEUR EMETTEUR : Equipe Opérationnelle d'Hygiène Hospitalière (EOHH)	Page :4/11 Date d'émission : 04/04/2022 Date dernière révision :

D. Organisation en interne en cas de suspicion ou cas avéré :

1. Signaler en interne

Prévenir la personne responsable du signalement (ex : l'EOHH, président de CME, CLIN, directeur ou représentant légal de la structure...) **pour accompagnement au repérage des contacts pour traitement si nécessaire.**

2. Informer :

→ Informations au patient / résident

- Suspendre sa participation aux activités collectives jusqu'à 48 h après la prise du traitement.
- Maintien en chambre, repas compris.
- Réaliser un lavage simple des mains avant la sortie de la chambre.
- Limiter les déplacements au strict minimum.
- Si déplacement, la toilette doit être faite et le résident doit porter du linge propre

→ Les professionnels intra et extra service

- Plateau techniques et lors des transferts
- Santé au travail (si professionnels contacts)

→ Recommandations aux visiteurs (cf. conduite à tenir)

3. Respecter les précautions « standard »

4. Mettre en place les précautions complémentaires contact GALE dès la suspicion d'un premier cas de gale (sur prescription médicale)



REFERENCE : MUF/270.a	TITRE : Mesures d'hygiène de l'environnement à respecter lors de la prise en charge d'un cas de Gale	
Document organisationnel : <input type="checkbox"/> Document opérationnel : <input checked="" type="checkbox"/>	SECTEUR EMETTEUR : Equipe Opérationnelle d'Hygiène Hospitalière (EOHH)	Page :5/11 Date d'émission : 04/04/2022 Date dernière révision :

VII- DESCRIPTION DE LA CONDUITE A TENIR POUR CAS DE GALE

PRECAUTION COMPLEMENTAIRE CONTACT EN CAS DE GALE



Respect de la marche en avant

SIGNALISATION	AVANT D'ENTRER DANS LA CHAMBRE	DANS LA CHAMBRE	AVANT DE SORTIR DE LA CHAMBRE
<ul style="list-style-type: none"> - Chambre seule ou regroupement si même cas - Affiche sur la porte et /ou l'unité mobile, dossier du patient  <ul style="list-style-type: none"> - Limiter les visites 	<ul style="list-style-type: none"> - Friction hydro alcoolique - Port d'une surblouse à manches longues à UU - + un tablier pour soins mouillants - Port de gants à UU non stériles - Port d'une charlotte si besoin  <ul style="list-style-type: none"> - Laisser le dossier médical en dehors de la chambre 	<ul style="list-style-type: none"> - Privilégier le matériel à usage unique ou l'individualiser - Limiter le stock de matériel à usage unique dans la chambre aux besoins de la journée - Repas en chambre pendant la durée des précautions - Application des précautions « standard » (Tri du déchet (DAOM et DASRI, Gestion des excréta, gestion de l'environnement, Bonnes pratiques de port du gants) - Gestion spécifique du linge - Retirer les Equipement de protection en fin de prise en charge 	<p>Lavage simple des mains à la sortie</p> <p>+ Séchage minutieux</p> <p>+ Friction avec un PHA (PHA seul : inefficace sur les acariens)</p>



A la levée des précautions, cf. conduite à tenir

REFERENCE : MUF/270.a	TITRE : Mesures d'hygiène de l'environnement à respecter lors de la prise en charge d'un cas de Gale	
Document organisationnel : <input type="checkbox"/> Document opérationnel : <input checked="" type="checkbox"/>	SECTEUR EMETTEUR : Equipe Opérationnelle d'Hygiène Hospitalière (EOHH)	Page :6/11 Date d'émission : 04/04/2022 Date dernière révision :

Conduite à tenir : Précaution Complémentaire de type Contact (PCC) GALE

Gestion spécifique du linge

L'Agent porte un équipement de protection :

1. Changer le linge personnel du patient et de la literie quotidiennement pendant 72H
2. **Linge lavable à une t° ≥ à 60 °C** : Manipuler le linge avec précaution sans le poser à terre, le mettre dans un sac hydrosoluble puis dans le sac à linge approprié (bleu) cf. procédure tri du linge ([Noter la référence CLIN HYG/88a](#))
3. **Linge lavable à une t° ≤ à 60 °C** (linge personnel de résidents, articles non lavables...) :

→ **Utilisation d'un désinfectant antiparasitaire. (ex : A-PAR® (aérosol)) ; Port d'un masque pour les agents chargés de cette tâche et ouverture des fenêtres.**

- Mettre le linge dans un sac étanche
- Vaporiser ou saupoudrer le produit sur le linge
- Fermer le sac hermétiquement
- Noter la date et l'heure d'application du produit sur le sac
- Laisser en contact 3 heures minimum puis



- Si l'article est lavable, lavage en machine au cycle habituel
 - Si l'article n'est pas lavable, éliminer l'excédent de produit par aération 24h ou par essuyage
- A-PAR® (aérosol)** est non toxique dans les conditions normales d'utilisation (si besoin, aérer), ne pas pulvériser en présence d'un sujet asthmatique

→ **Si pas d'utilisation de produit acaricide du linge.**

- Mettre le linge en quarantaine dans un sac plastique fermé (dans le service) hermétiquement pendant **3 jours si gale commune** ou **8 jours si gale profuse**,
- Noter la date et l'heure de fermeture sur le sac
- Transport en blanchisserie dans le circuit habituel

REFERENCE : MUF/270.a	TITRE : Mesures d'hygiène de l'environnement à respecter lors de la prise en charge d'un cas de Gale	
Document organisationnel : <input type="checkbox"/> Document opérationnel : <input checked="" type="checkbox"/>	SECTEUR EMETTEUR : Equipe Opérationnelle d'Hygiène Hospitalière (EOHH)	Page :7/11 Date d'émission : 04/04/2022 Date dernière révision :

Conduite à tenir : PCC GALE

Gestion de l'environnement et du matériel

Réaliser l'entretien de la chambre de préférence en dernier

- 1. Dépoussiérage minutieux des meubles** (intérieur et extérieur).
- 2. Nettoyer et désinfecter les surfaces et sols** : réaliser **1 fois par jour l'entretien avec un détergent-désinfectant** (entretien habituel)
- 3. Nettoyer et désinfecter le matériel réutilisable quotidiennement au détergent-désinfectant.**
 - Pour le matériel en tissu ou absorbant (tensiomètre, sangle lève-malade...), appliquer un produit acaricide ou désinfectant antiparasitaire.
 - Placer le matériel dans un sac plastique identifié et le laisser en contact avec le désinfectant antiparasitaire selon la durée préconisée par le fabricant
- 4. Ne pas oublier de traiter les objets en tissus non lavables avec un désinfectant antiparasitaire : coussins, peluches, pantoufles, assises de chaises, ...**
 - Si le linge personnel est confié à la famille, réaliser une mise en quarantaine d'au moins 72 heures dans un sac Plastique fermé, identifié.
 - Il est important de traiter en même temps vêtements et linge de lit utilisés depuis les dernières 72 heures (10 jours pour une gale profuse).
 - Eliminer les déchets en DAOM (sac noir) après le soin



NB : un traitement de l'environnement par un désinfectant antiparasitaire est fortement recommandé en cas de gale profuse, norvégienne ou d'épidémies importantes

REFERENCE : MUF/270.a	TITRE : Mesures d'hygiène de l'environnement à respecter lors de la prise en charge d'un cas de Gale	
Document organisationnel : <input type="checkbox"/> Document opérationnel : <input checked="" type="checkbox"/>	SECTEUR EMETTEUR : Equipe Opérationnelle d'Hygiène Hospitalière (EOHH)	Page :8/11 Date d'émission : 04/04/2022 Date dernière révision :

Conduite à tenir : PCC GALE

Vaisselle	Circuit et entretien habituels
Gestion des excréta	<ul style="list-style-type: none"> - Ne jamais vidanger, ni entretenir les contenants dans les WC ou sanitaires de la chambre - Transport du bassin avec couvercle - Pas d'utilisation des douchettes ni pommeaux de douche pour nettoyer le bassin ou urinal - Bassin ou urinal plein dans le lave bassin ou dans un bac à désinfection
Visiteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les visites pendant la durée des précautions - Mesures à respecter : - Porter une sur blouse à manches longues (de préférence à usage unique) - Eviter les contacts avec le patient durant les premiers jours de traitement, voire tout contact en cas de gale profuse - Ne pas s'asseoir sur le lit ou y déposer ses effets personnels - Ne pas sortir d'objet de la chambre - Ne pas emporter de linge sans les consignes de l'équipe soignante - Ne pas utiliser les toilettes de la chambre - Réaliser un lavage simple des mains (savon doux) en sortant + séchage minutieux + FHA
Déplacement du patient	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les déplacements ou prendre un avis médical - Limiter l'utilisation des lieux communs (WC, salle de jeux...) Si utilisation, nettoyer – désinfecter avec produits habituels - Planifier les rendez-vous en dernière position pour les examens complémentaires indispensables - Prévenir le service receveur et l'équipe assurant le transport : fiche de liaison avec transmissions précises NB : Possibilité d'envelopper le patient dans un drap surtout dans le cas de gale hperkératosique ou profuse
Levée des précautions	<ul style="list-style-type: none"> - Sur prescription médicale - Minimum, 48 heures après le traitement et suivant l'évolution des lésions - A la levée des précautions, placer le petit matériel (Tensiomètres, sangles de lève-malades, attelles...) dans un sac étanche identifié et laisser en contact 3 h avec le produit acaricide (cf. gestion spécifique du linge)

REFERENCE : MUF/270.a	TITRE : Mesures d'hygiène de l'environnement à respecter lors de la prise en charge d'un cas de Gale	
Document organisationnel : <input type="checkbox"/> Document opérationnel : <input checked="" type="checkbox"/>	SECTEUR EMETTEUR : Equipe Opérationnelle d'Hygiène Hospitalière (EOHH)	Page :9/11 Date d'émission : 04/04/2022 Date dernière révision :



Annexe 1

Etiquette patient

Check list « PRECAUTION COMPLEMENTAIRE CONTACT EN CAS DE GALE » EN UNITE DE SOINS

	A renseigner	Commentaire
Prescription médicale faite dans le dossier		
Signalisation : Affiche sur la porte (<i>annexe 1 et 4 du protocole précaution complémentaire</i>)		
Sur l'UMP	<input type="checkbox"/> SHA. <input type="checkbox"/> Boîte de gants à UU <input type="checkbox"/> Surblouse. <input type="checkbox"/> Tablier <input type="checkbox"/> Sac DAOM. <input type="checkbox"/> Sac DASRI	
Matériel dédié dans la chambre (<i>stéthoscope et brassard... ..</i>).		.
Déplacements limités au strict minimum jusqu'à 48 h après la prise du traitement		
Renforcement de l'hygiène des mains (<i>résidents, personnel, intervenants, visiteurs...</i>) avec lavage au savon doux puis friction hydro alcoolique		
Traitement particulier du linge personnel et du linge de lit selon protocole		.
Traitement de l'environnement (mobilier en tissu, matelas, oreillers...) selon protocole		
Traitement particulier du matériel à la levée des précautions		
Information EOHH		
Surveillance active et recensement de l'apparition de nouveaux cas chez les résidents et le personnel		

REFERENCE : MUF/270.a	TITRE : Mesures d'hygiène de l'environnement à respecter lors de la prise en charge d'un cas de Gale	
Document organisationnel : <input type="checkbox"/>	SECTEUR EMETTEUR : Equipe Opérationnelle d'Hygiène Hospitalière (EOHH)	Page :10/11
Document opérationnel : <input checked="" type="checkbox"/>		Date d'émission : 04/04/2022 Date dernière révision :

Annexe 2 : Présentation de l'unité mobile de protection / PCC G ou CD

Présentation de l'unité Mobile de Protection / PCC G ou CD

GANT À USAGE UNIQUE
→ Une paire de gants
Pour un soin

TABLIER
Lors des soins mouillants

SURBLOUSE
1) Protection tenue
2) Protection contact peau



Signalisation

SOLUTION HYDRO-ALCOOLIQUE

- 1) Avant le port des EPI
- 2) Avant le port du gant
- 3) Après le lavage des mains

Sac DASRI

Sac DAOM

- 1) Réaliser le tri des déchets à l'intérieur de la chambre
- 2) Fermer le sac à l'intérieur de la chambre
- 3) Éliminer immédiatement selon la filière adaptée

REFERENCE : MUF/270.a	TITRE : Mesures d'hygiène de l'environnement à respecter lors de la prise en charge d'un cas de Gale	
Document organisationnel : <input type="checkbox"/> Document opérationnel : <input checked="" type="checkbox"/>	SECTEUR EMETTEUR : Equipe Opérationnelle d'Hygiène Hospitalière (EOHH)	Page :11/11 Date d'émission : 04/04/2022 Date dernière révision :

Annexe 3 : Conduite à tenir lors de l'habillage /Déshabillage : PCC Gale ou Clostridium Difficile



cpias.guyane@ch-cayenne.fr Novembre 2021

Conduite à tenir lors de l'Habillage / Déshabillage PCC G ou CD



Pré-requis :

cheveux attachés ou charlotte

- Mains sans bijou
- Mains sans vernis
- Mains sans faux ongles

Avant d'entrer en chambre



Réaliser une hygiène des mains



Revêtir la surblouse
+Tablier à UU si soins mouillants ou souillants



Enfiler une paire de gants à UU

Avant de sortir de la chambre



Oter les gants



Enlever le tablier à UU et surblouse sans toucher l'extérieur



Éliminer le tout dans le sac adapté, le fermer et suivre la filière appropriée

Hygiène des mains en 2 étapes



Dans la salle de bain du patient



Hors de la chambre